



AGPRO PME NORMANDIE

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 21 FEVRIER 2019

Comme le pressentait la CGT, la fusion AGPRO-PME, telle qu'elle a été pensée, avec des périmètres élargis, éloigne de plus en plus les personnes décisionnaires des services qu'elles ont en charge.

Nous en avons eu la preuve lors de notre réunion DP de ce mois, où nos interlocuteurs en local, malgré leur bonne volonté, n'ont pu apporter de réponses suffisamment précises à certaines de nos questions.

Gageons qu'à l'avenir la direction infléchisse cette tendance et mette en face des DP des interlocuteurs en capacité d'argumenter. Il en va de la qualité du dialogue social

Représentants de la Direction :

V. Proch,

L. Juniot

QUESTIONS GENERALES

Date récolement des congés d'été de plus en plus tardive : les remontées du personnel sont bien prises en compte, mais le calendrier est fixé au niveau national, on ne peut agir en local

La mutualisation des flux n'a pas modifié les taux, mais a ajouté de la souplesse

Note CGT : Bien qu'il y ait deux écoles entre les « c'est trop tard » et les « c'est trop tôt », il n'en demeure pas moins qu'à la date du 4 avril, le flot des locations d'été se trouve bien souvent tari.

Sécurisation des accès à nos sites en cas d'intempérie : sur Caen, en fonction des alertes météo, c'est le GSSO (Gestionnaire Sécurité Service aux Occupants) de l'UI qui intervient directement (salage etc..) ou qui fait intervenir le prestataire Derichebourg

Gestion des véhicules de pool : c'est également le GSSO de l'UI Carpiquet, qui a la charge de la gestion et de l'entretien des véhicules de pool ; L'entretien des véhicules est contrôlé tous les mois ; Par contre, les compléments (essence, remplissage du lave-glaces, par exemple) sont à la charge de l'utilisateur (paiement avec la carte TOTAL)

Consultation des PV de CHSCT : les sites internet qui les hébergeaient sont actuellement en cours de refonte ; normalement, ils seront à nouveau consultables en semaine 8 (cette semaine, donc)

Note CGT : Après vérification, ils ont bien été remis en ligne

Recalcul des JTL suite à passage en TPA : le process RH se fait par un envoi de mail au salarié, avec copie au manager

Note CGT : le problème est que ledit mail se trouve vite noyé au milieu des autres ; La CGT demande à ce que cette notification RH se fasse également par courrier au domicile de la personne. De plus, nous demandons à ce que les notifications se fassent par la biais d'une adresse mail générique du CSRH, nettement plus repérable à l'œil que l'adresse mel du ou de la gestionnaire CSRH

« Cafés d'information sur le prélèvement à la source » avec les Assistants Sociaux : prévu pour le 25 février à Caen Venoix (mail envoyé le 18) ; impossible de décaler les créneaux horaires ; Cependant, possibilité de prendre RDV individuel avec les AS



QUESTIONS 3901/Flux Porteurs :

Règle de loggage des conseillers pour les briefs et réunions d'équipes : ces deux types de réunions se font en « retrait RH »

Remplacement de Mathilde Mascle pendant son congé maternité : réflexion toujours en cours ; communication plateau à venir ; pour le moment interim des deux responsables en place

Renforcement des équipes de vendeurs nomades et des flux porteurs : toujours en mode « projet », mais il y a bien la volonté de renforcer les équipes du département proactif

ADCP Lisieux :

Incompatibilité de l'utilisation de Parsifal et du télétravail : l'une des conditions d'éligibilité au télétravail est l'autonomie sur un nouveau métier ou une application; Il faut le temps de la montée en compétence pour être tout à fait autonome

Note CGT : réponse peu pertinente, car c'est vrai pour toutes les applications, donc pas uniquement pour Parsifal ; Pourquoi la direction a-t-elle utilisé cet argument pour encourager les salariés de l'ADCP Lisieux à abandonner l'activité d'ADCP (qui utilise de plus en plus Parsifal) et basculer sur l'activité de Récla, alors ? Le problème est sûrement ailleurs

Engagement du directeur de marché à respecter le choix des salariés de l'ADCP Lisieux : un accompagnement adéquat est prévu pour que les conseillers puissent changer d'activité dans les meilleures conditions possible

Note CGT : Tiens ! Deux sons de cloche différents !! La CGT rappelle que le projet ne pourra se mettre en place qu'avec l'assentiment des principaux concernés. L'exemple récent des salariés de l'ADCP Cholet est là pour le rappeler, le cas échéant.

Quel intérêt pour l'entreprise de faire changer d'activité des conseillers , dont certains seront déjà partis l'an prochain ? dans notre carrière , nous avons tous évolué et changé de métier; un accompagnement est prévu, il sera discuté lors d'une rencontre entre les conseillers impactés et leur chef de service jeudi 21 février (aujourd'hui, donc)

Note CGT : Entre les pertes de compétence sur une activité comme l'ADCP (complètement coulée ces derniers temps) et la nécessaire montée en compétence sur l'activité Réclas, on frise l'ubuesque, là !

BO National :

Entretien de la moquette : l'aspirateur est passé deux fois par semaines et la moquette shampooignée deux fois par an

Note CGT : Entre deux shampooignages, il est déconseillé de jouer les Razmoket 😊😊



Prochaine réunion des DP : le jeudi 21 mars 2019 à Caen

Envoi des questions : lundi 18 mars dernier délai

Vos élu(e)s DP CGT : Christèle CIROUX, Catherine LUCAS, Olivier PARCEL, Thierry CHAUVOIS, Dominique ISABEL